




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-20891-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.573**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE L'ARC DE MEYRAN -SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE L'ARC DE
MEYRAN -SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Cette délibération porte sur un marché de travaux concernant la requalification de l'avenue de l'Arc de Meyran.

Ce marché s'inscrit dans le cadre de la refonte du plan de circulation des quartiers Sud de la ville.

En effet, dans le cadre des travaux préparatoires à l'implantation du Bus à Haut Niveau de Service, du triplement de la capacité du parc relais Krypton, des travaux d'accompagnement du Plan CAMPUS, l'avenue de l'Arc de Meyran va être mise à double sens de circulation dans la continuité des travaux déjà entrepris dans sa partie Est.

Deux giratoires vont être créés pour faciliter les mouvements d'échanges. Les chaussées, actuellement très dégradées, vont être entièrement réhabilitées. Enfin des trottoirs et pistes cyclables vont être aménagés et l'éclairage public entièrement rénové.

Pour répondre à ce besoin, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 6 février 2012.

Les candidats devaient présenter une offre de base conforme au cahier des charges, et pouvaient en outre présenter une variante dérogeant aux dispositions relatives à la structure de chaussée.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **le prix (60 %)**
- **la valeur technique (40 %)**

A l'issue de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 12 avril 2012 ont décidé d'attribuer le marché au groupement MALET - MINETTO pour un montant maximal de **1 293 552.55 € HT** (offre de base).

Les travaux seront rémunérés par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées, dans la limite du montant maximal indiqué ci-dessus.

Le délai d'exécution sera de **26 semaines maximum** à compter de la notification du marché (hors période de préparation de 4 semaines).

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif aux travaux de requalification de l'avenue de l'Arc de Meyran, et tout document y afférent, avec le groupement MALET - MINETTO pour un montant maximal de **1 293 552.55 € HT**.

**2012.573 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE L'ARC
DE MEYRAN -SIGNATURE DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 41
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**